

Règlement Concours Diabol 2026

1. Objectifs et principes généraux du concours

L'Amicale Robert-Houdin de Lyon (ARHL) organise depuis plus de 50 ans un concours de magie annuel : Le Prix Diabol. Depuis quelques années il est qualifiant pour le Championnat de France de Magie FFM.

Les objectifs de ce concours sont :

- Développer les arts magiques, la créativité, l'originalité, la technique...
- Encourager l'épanouissement des illusionnistes.
- Proposer aux artistes un tremplin pour leur carrière.

En 2026, il aura lieu le samedi 17 octobre à l'Espace Monts d'or à Champagne-au-Mont-d'Or

2. Inscription

L'inscription est gratuite et ouverte à tous, sans distinction d'âge ou de nationalité. Les artistes engagés par l'ARHL pour le spectacle du soir ne peuvent pas participer au concours.

Pour s'inscrire le candidat devra transmettre par mail à l'adresse concours@diabol.fr les pièces suivantes :

- La feuille d'inscription datée et signée
- Une vidéo qui devra être le reflet du numéro présenté lors du concours
- Une copie de son contrat d'assurance en responsabilité civile
- Une autorisation parentale pour les artistes mineurs
- Un droit à l'image et à la diffusion signé
- Le cas échéant : liste des artifices et produits pyrotechniques utilisés

L'inscription sera validée par mail à la réception de toutes les pièces. Une fiche technique peut également être fournie si nécessaire.

Il est possible de se présenter en équipe.

Les inscriptions seront closes le 15/09/2026 au soir. Toute candidature reçue après cette date ne sera pas prise en compte. L'ARHL se réserve le droit de repousser cette date si le nombre de candidatures reçues est jugé insuffisant.

3. Pré-sélection des concurrents

La pré-sélection sera faite à partir des vidéos fournies par les candidats par un jury composé de membres de l'ARHL, indépendant du jury présent lors du concours. Les artistes sélectionnés en seront informés par mail au plus tard le 02/10/2026.

Au maximum huit artistes seront sélectionnés.

Un artiste sélectionné qui serait dans l'obligation de se désister doit en informer au plus vite l'ARHL afin qu'un autre candidat puisse être sélectionné à sa place.

Tous les candidats sélectionnés bénéficieront d'une entrée offerte à la journée du Diabol. Un repas de midi leur sera également fourni. En revanche, ils devront payer s'ils souhaitent voir le spectacle du soir.

Le transport et l'hébergement ne seront pas remboursés et restent à la charge des candidats ; ce concours se voulant en premier lieu à destination de la scène locale.

4. Déroulement du concours

Le temps imparti à chaque artiste pour effectuer son filage (repères, calages, essai micro, caméra) est de 10 minutes. Ces filages auront lieu le jour même entre 12h et 14h. Le concours aura lieu ensuite de 14h30 à 16h.

Tous les numéros de close-up passeront avant les numéros de scène. L'ordre de passage exact des numéros est décidé par l'ARHL de façon à équilibrer la présentation et à faciliter les transitions du matériel en coulisses.

Conformément aux directives de la FFM, une présentation très sobre sera effectuée, se contentant d'annoncer le nom de l'artiste et son origine géographique. Aucun rappel ne sera encouragé par le présentateur.

Les numéros doivent durer entre 5 et 10 minutes maximum.

Les candidats doivent venir avec leurs musiques sur clé USB, CD ou avoir envoyé le fichier musical au sonorisateur.

5. Motifs de disqualification

Chaque artiste est tenu de rendre le plateau impeccable pour l'artiste suivant, sous peine de disqualification.

Le plagiat est interdit. En cas de soupçon, l'artiste dont la présentation est en cause sera convoqué devant le jury et pourra s'expliquer. Le jury peut revenir sur les prix remis si un plagiat est signalé et avéré dans les deux semaines qui suivent le concours.

Tout numéro reposant en tout ou partie sur l'utilisation d'un compère sera disqualifié. Le jury pourra dans le doute interroger l'artiste sur le modus-operandi du tour.

Si un artiste est disqualifié pour compérage ou plagiat, le directeur des concours FFM en sera informé, afin d'être vigilant en cas de candidature de l'artiste au Championnat de France de Magie FFM.

L'utilisation d'animaux non domestiques est interdite conformément à [la Loi n° 2021-1539](#). Une liste d'animaux domestiques autorisés sur scène est disponible [ici](#). Les colombes et lapins sont donc autorisés.

6. Jury et remise de prix

Le jury est composé de cinq personnes.

Un membre du Bureau de la FFM en fera obligatoirement partie. Ses frais de transport, d'hôtel et de repas ne seront pas pris en charge par l'ARHL. Si aucun membre du Bureau fédéral ne peut être présent, le Président de la FFM nommera une personne pour représenter la fédération.

Le jury doit être essentiellement composé de magiciens ayant une connaissance théorique approfondie et une longue expérience pratique de l'art magique. L'un des cinq membres du jury peut ne pas être magicien. Dans ce cas, il doit être compétent dans une autre discipline artistique du spectacle : chanson, théâtre...

La composition exacte du jury ne sera pas communiquée aux artistes avant le jour du concours.

Chaque membre du jury note les artistes sur 100 points, sans décimale, selon les critères suivants :

- L'atmosphère magique
- La présentation
- L'impact sur le public
- L'esthétique et la composition du numéro
- La technique
- L'originalité

Après chaque présentation, les feuilles de notation sont relevées et les moyennes sont calculées. À la demande des artistes, leurs notes peuvent leur être communiquées.

Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront subir aucune réclamation ou contestation.

7. Les Prix

Les prix seront annoncés sur scène pendant le dîner-spectacle du soir.

Les prix suivants seront remis :

- Le **Prix Diabol** récompense la prestation ayant eu le plus de points, close-up et scène confondus. Ce prix peut ne pas être remis si aucun candidat n'a atteint au moins 50 points. Il est qualifiant pour le Championnat de France de Magie FFM de l'année suivante. L'entrée de l'artiste au congrès FFM de l'année suivante sera prise en charge financièrement par la FFM (uniquement pour les artistes principaux dans le cas d'une équipe, les assistants n'auront l'accès gratuit que pour le moment du concours). Le montant de la récompense est de 350€. De plus le lauréat du Prix Diabol sera appelé à jouer son numéro lors du spectacle du soir. Évidemment son repas du soir sera assuré ainsi que la prise en charge d'une chambre d'hôtel si besoin.
- Le **Prix d'encouragement du Jury** récompense un bon numéro, perfectible et prometteur. Le montant de la récompense est de 150€.
- Le **Prix Yves Doumergue** récompense un jeune artiste prometteur et techniquement original. Le montant de la récompense est de 250€.

Le jury est libre d'inventer et de remettre d'autres prix s'il le souhaite, sans récompense financière associée.

Le genre masculin est utilisé dans ce document sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

Annexe : Liste des artistes ayant reçu le Prix Diabol depuis sa création

1972 M. Balandras (Alan Kid)
1973 C. Michel (Mikito)
1974 E. Nivon
1975 C. Michel (Mikito) et M. Cavailles
1976 Alain Faudon (Hjalmar / Gerda) et Marcus/Finity's (Sandy Finity's)
1977 Alex
1978 Renaud Walter
1979 M.Charroin (Mick)
1980 J.P. Kaft
1981 J.P. Gosset (Jean Pasco)
1982 C. Zeppa (Chris Zeppa)
1983 Peter Din
1984 C. Michel (Mikito)
1985 J.P. Pradel (J.P. Loupi)
1986 N. Lornage (Nicolas)
1987 Car. Michel (Carole)
1988 N. Lornage (Nicolas)
1990 J.P. Pradel (J.P. Loupi)
1991 Yvan Lin's
1992 S. Masterson
1993 M. Neveu
1994 B. Revel (A. Benichou)
1995 David Stone
1996 Francis
1997 G. Madison
1998 J. Helfenstein (Eclats & Cirque)
1999 David Fly
2000 L. Beretta
2001 CiryI Briere
2002 Alice
2004 Ponka&Raven
2005 Loïc Aslo
2006 Jo&Poupette
2007 Ponka

2009	N. Anthony
2011	C. Giroud (Wladimir)
2012	Cyril Delaire
2013	Herwin Herr
2014	C. Torrente (Volkoff)
2015	N. Plassard (Felix)
2016	Tom Wouda
2017	Zibe
2018	Jad Helal (Jad)
2019	D. Silaguy
2022	Maxim
2025	Olivier Mistral